

PROVINCE DE NAMUR

VILLE DE WALCOURT
10 Div. SOMZEE.

Plan de délimitation annexé à une délibération du Conseil Communal tendant à la modification par rétrécissement de la voirie communale anciennement vicinale, chemin n° 1, rue de l'Espenne et chemin n° 17, rue du Grand Bon Dieu.

En conformité du Décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014 (MB 04.03.14).

Levé et dressé par MANON Jean-Pol (GEO 040172)
Géomètre-Expert-Immobilier légalement assermenté par devant le Tribunal de première instance séant à Charleroi

Bureau:
rue du Panorama, 3 – 5650 CLERMONT
TEL.: 071 /53 41 48 – GSM: 0495/30 96 37
E-MAIL: manon.jp@hotmail.com



DOSSIER N°: 7603-3 DATE: 05-10-2023.










N° PRECAD: 93071-10098
26 ca: nouvel identifiant: B 665 A P0000

Vu et approuvé par le Conseil Communal de Walcourt en séance du

Le Directeur Général La Bourgmestre

Visa: *Provinciale* wlmw240115/0789133965

Légende:

	: Bâtiment		: partie à conserver
	: Mur mitoyen		: partie à incorporer
	: Limite cadastrale		: partie à désaffecter
	: Haie		: nouvelles limites de voirie
	: Clôture		

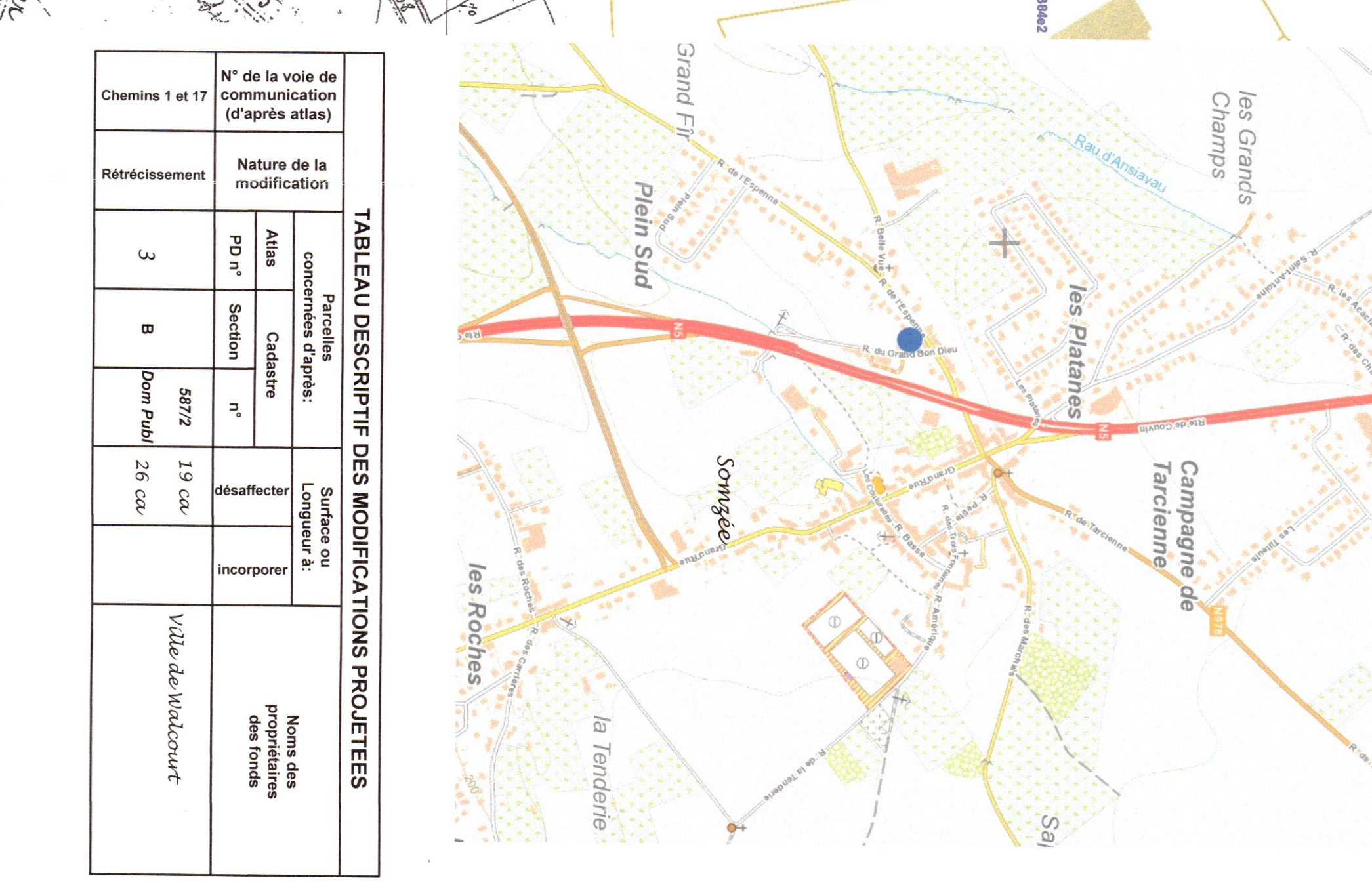
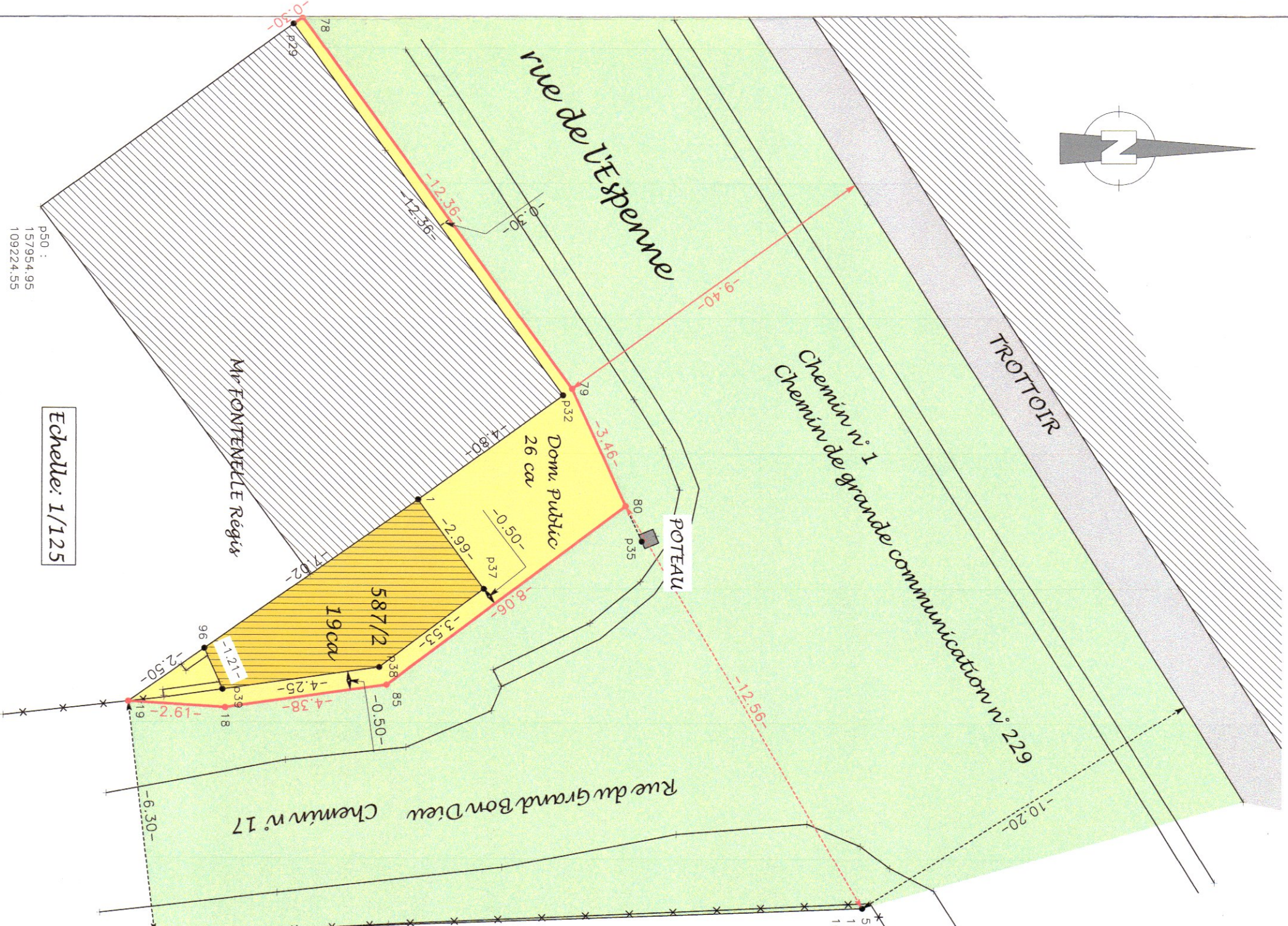


TABLEAU DESCRIPTIF DES MODIFICATIONS PROJETEES

N° de la voie de communication (d'après atlas)	Nature de la modification	Parcelles concernées d'après:		Surface ou Longueur à:		Noms des propriétaires des fonds
		Atlas	Cadastré	Longueur à:	incorporer	
Chemins 1 et 17	Rétrécissement	3	B	587/2	désaffecter	Ville de Walcourt
				19 ca	incorporer	

Fontennelle Régis
Rue de l'Espenne 12
5651 SOMZEE
0485/93.69.81
Sommée, le 04 janvier 2024.
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place de l'Hôtel de Ville 3-5
5650 WALCOURT

Objet: SOMZEE CV 17 - Demande d'acquisition d'une parcelle communale dont une partie constituant le fond du bien cadastré section B n° 587/02 P0001 et l'autre partie étant du domaine publique est pré-cadastrée n° B 665 A P0000.
Référence courrier: S1629 -1.811.111/01-2023/SOM/HA

Suite à la réponse du collège à ma demande du 30 novembre 2022, j'ai fait établir par Monsieur Jean-Pol Manon, géomètre et expert, un plan de délimitation de la voirie et des parcelles concernées portant le n° AGDP-93071/10098.
Monsieur Manon a également établi une estimation de la valeur vénale de ces biens avec points de comparaisons. Je vous remet coples de ces documents en annexe de cette lettre comme il m'a été demandé dans le courrier de l'Administration Communale du 19/01/2023 portant la référence ci-dessus.

Mon intérêt en tant que riverain de ces parcelles est avant tout de rétablir une situation embarrassante et existante depuis 1951. Mes arrière-grands-parents avaient, de bonne foi et avec l'accord de la Commune de Sommée à l'époque, construit sur le domaine communal une remise de 18 ca attenante à leur maison.
L'espace d'une vingtaine de m2 situé devant cette remise a, de tout temps, servi d'avant-cour de l'habitation ou de place de stationnement. Une automobile parkée à cet endroit ne gêne aucunement la circulation sur l'axe principal de la rue de l'Espenne.
Un poteau séparé la parcelle de la petite rue du Grand Bon Dieu et il ne peut donc s'agir d'un rétrécissement de ce chemin anciennement nommé vicinal n°17.
Vous pouvez constater sur le plan de situation que l'acquisition de cette parcelle du domaine publique ne réduirait en rien le passage et la libre circulation sur les voies communales mais régulariserait une situation acquise depuis des temps immémoriaux.
Enfin, vous savez mieux que moi que les exigences dans la performance énergétique des bâtiments seront plus contraignantes dans l'avenir. Or la solution de rénovation la plus simple serait d'assurer l'isolation thermique des anciens murs par l'extérieur. C'est pour permettre ces travaux que j'ai demandé d'acquiescer une bande de 30 cm tout au long des bâtiments.

Avant suivi les recommandations du Service Technique Provincial de Namur, j'espère que l'Administration Communale accèdera à ma demande d'acquisition.

Vous remerciant par avance de votre attention je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Madame et messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments très distingués.

Régis Fontennelle

